

## Objectif 4 Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

### - Objectif 04 - Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

De l'élaboration à la mise en oeuvre d'un projet de travaux, d'aménagement ou d'activité (manifestations publiques

en particulier), sont pris en compte :

- la réversibilité et la sobriété des équipements (signalétique directionnelle notamment) ;
- la gestion des accès ;
- la production et le tri des déchets ;
- la gestion des ressources (eau, énergie...) ;
- les enjeux de mobilité (transports collectifs, navettes et mobilité douce) ;
- l'organisation des flux de visiteurs et la gestion des dérangements induits (bruit, éclairage...), si nécessaire.

Plus qu'ailleurs, la prise en compte de l'éco-responsabilité se doit d'être exemplaire dans le coeur du parc national.

#### Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

Mesures	Conditions et spécificités d'application dans le coeur	Qui fait quoi ?
2.3.1. Valoriser les démarches écoresponsables	L'ensemble des mesures préconisées en aire d'adhésion est applicable dans le coeur, avec toutefois une obligation de résultat sur l'éco-responsabilité des refuges et des cabanes.	Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion, avec toutefois une responsabilité particulière de l'établissement public du parc dans la surveillance des activités et l'accompagnement préliminaire des projets d'aménagement ou de manifestations publiques.
2.3.2. Impulser les solutions alternatives à la mobilité	Sont uniquement concernées les voies d'accès situées dans le coeur et les espaces annexes dédiés au stationnement.	Sont uniquement concernées les voies d'accès situées dans le coeur et les espaces annexes dédiés au

## Objectif 4 Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

individuelle		stationnement.
2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables	L'ensemble des mesures préconisées en aire d'adhésion est applicable dans le coeur, avec toutefois une obligation de résultat sur l'éco-responsabilité des refuges et des cabanes d'alpage.	Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion.

### Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- **Mesure 4.1.c. Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site**

Le fonctionnement des refuges varie considérablement en fonction de leur situation (altitude, accessibilité, localisation et substrat) et de leur capacité d'accueil.

Afin d'obtenir un référencement qualitatif en matière d'éco-responsabilité, on veillera particulièrement à :

- intégrer les dispositifs de production d'énergie électrique ;
- améliorer le traitement des eaux usées et des effluents ;
- requalifier, le cas échéant, les bâtiments en fonction de l'évolution des usages (voir mesure 3.2.c) ;
- limiter la production de déchets au niveau des ravitaillements ;
- trier, traiter et redescendre les déchets en vallée ;
- rechercher toutes les solutions de ravitaillement alternatives à l'hélicoptage (animaux de bât par exemple).

**Rôles de l'EPPNE** : appui technique, recherche de références transférables.

**Contribution attendue des communes** : si propriétaire, actions d'amélioration.

**Principaux autres partenaires à mobiliser** : CAF, STD, propriétaires privés et associations de gestionnaires de refuges.

- **Mesure 4.2.c. Veiller à la réversibilité des installations situées dans le coeur**

Le principe de réversibilité des installations s'applique à l'ensemble des aménagements et infrastructures situés dans le coeur du parc.

Concernant les travaux de génie civil (quand ceux-ci s'avèrent nécessaires à la sécurité des

## Objectif 4 Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

biens et des personnes), les murs en pierres sèches, les gabions et les assemblages bois-métal sont privilégiés. L'utilisation de matériaux exogènes et liants de synthèse est déconseillée.

**Rôles de l'EPPNE** : quand il est maître d'ouvrage, conception et réalisation d'aménagements réversibles chaque fois qu'il est possible.

**Contributions attendues des communes** : selon opportunités.

**Principaux autres partenaires à mobiliser** : selon opportunités.

### • Mesure 4.3.c. Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile en coeur de parc

En coeur de parc, la présence d'aménagements permanents implique une veille sur la fréquentation des sites et leurs modes d'accès. L'établissement public du parc encourage et accompagne toute démarche visant à améliorer les dispositifs d'accès à ces lieux spécifiques et, de fait, à évaluer, voire à atténuer les nuisances induites sur le milieu naturel environnant. Les routes pénétrant dans le coeur et leurs annexes dédiées au stationnement sont principalement concernées.

**Rôles de l'EPPNE** : appui à l'expérimentation de solutions alternatives à la mobilité individuelle automobile ; mise en relation des porteurs de projet avec les promoteurs des politiques régionales d'éco-mobilité.

**Contributions attendues des communes** : réflexion sur les solutions alternatives à la mobilité individuelle automobile ; mise en œuvre d'expérimentations et appui à l'innovation dans ce domaine...

**Principaux autres partenaires à mobiliser** : collectivités locales ayant la compétence « transport », Régions, ADEME et D

### • Mesure 4.4.c. Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le coeur

Les démarches de certification sont principalement développées pour les activités forestières PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), FSC (Forest Stewardship Council) et ISO 14001.

Pour l'agriculture, la certification concerne en particulier l'agriculture biologique (« AB »), et les travaux visant à reconnaître la haute valeur naturelle (HVN) des exploitations et leur contribution à la préservation de la biodiversité.

**Rôles de l'EPPNE** : appui technique ; recherche de solutions transférables.

**Contribution attendue des communes** : si propriétaire de forêts, engagement dans des démarches de certification.

**Principaux autres partenaires à mobiliser** : ONF, chambres consulaires, Régions, Départements, CRPF, COFOR, associations et groupements de forestiers privés...

# Objectif 4 Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 19:32